

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 13 octobre 2022

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	44

CONVOCAISON

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Budget Général :
Projet Voie Verte de la Risle :
Mise à jour de l'Autorisation
de Programme et des Crédits
de Paiements annuels
(AP-CP)

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés :

Nathalie RIBAUT
Nadège TROUILLET
Hubert GORET
Jacky DE TAEVERNIER
François CARBONELL

Absents :

Serge GODARD
Marie-Odile TAVERNIER
Pascal SUARD
Maïté GRANDCLÈRE
Fleur GOSSELIN
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Conseil que les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier « les budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Le bilan d'opération de la Voie Verte de la Risle ayant été modifié dans son montant et dans son phasage, il est proposé de modifier l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement associés selon la décomposition ci-dessous :

	Imputation comptable (article)	Autorisation de programme	Crédits de paiements 2022 - Déjà inscrits	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024
Dépenses prévisionnelles TTC	238	3 500 000 €	2 050 000 €	1 274 000 €	176 000 €
Recettes prévisionnelles prudentes					
Etat FSIL	1311	732 000 €	604 000 €	91 000 €	37 000 €
Region	1312	216 000 €	150 000 €	55 000 €	11 000 €
Département	1313	91 000 €	63 000 €	23 000 €	5 000 €
ADEME	1318	30 000 €	30 000 €	- €	- €
Appel à projets régional - Vélo (DREAL)	1318	783 000 €	280 000 €	466 000 €	37 000 €
TOTAL subventions		1 852 000 €	1 127 000 €	635 000 €	90 000 €
FCTVA	10222	574 140 €	336 282 €	208 987 €	28 871 €
TOTAL recettes		2 426 140 €	1 463 282 €	843 987 €	118 871 €
Autofinancement prévisionnel		1 073 860 €	586 718 €	430 013 €	57 129 €

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2311-9
- Vu la délibération n° 2022-02-03-021 du Conseil Communautaire en date du 3 février 2022 portant approbation de l'AP CP du projet de la Voie Verte de la Risle
- Considérant le bilan d'opération révisé du projet de la Voie Verte de la Risle

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** le Président, à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes
- **DIT** que les crédits de paiement seront inscrits au budget primitif de chaque exercice correspondant

VOTE : 43 POUR

1 ABSTENTION (F. GLORIA)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20221013-2022-10-13-179-BF
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

